



Déplacement professionnel

Par **sdh**, le **14/09/2016** à **09:41**

Bonjour,

J'ai effectué un déplacement professionnel pour mon employeur. Celui-ci est chargé des réservations de billets de train. Une assistance effectue ces réservations. et me dit que mes tickets sont sur ma carte grand voyageur (ticket dématérialisé).

ALLER: aucun souci.

Au retour, je prends mon train- une fois dans le train, je me rends compte qu'il fallait récupérer les billets de train retour à une borne à l'aide de la carte bleue qui a réglé les tickets. Je ne possède pas cette carte bleue.

Suite à un contrôle, un employé de la SNCF me verbalise. j'ai appelé ma patronne pour savoir ce que je faisais -aucune nouvelle de sa part - je me fais donc verbaliser (en mon nom - pas celui de la société car impossible).

À mon retour, ma patronne me demande de faire un courrier de contestation - ce que je fais auprès de la SNCF- je n'ai aucun retour avant 6 mois ou je reçois un courrier des impôts m'annonçant que j'ai une amende majorée payable au trésor public (plus aucun recours).

Ma patronne ne veut pas prendre en charge cette amende alors que c'est le fait d'une erreur de réservation de l'assistance et qu'étant à 1000KMS je n'avais aucun moyen de retirer ceux-ci.

A-t-elle le droit de refuser le paiement de cette amende? car la prochaine étape étant un retrait sur salaire. et je ne veux pas en arriver là.

Par **P.M.**, le **14/09/2016** à **14:23**

Bonjour,

En tout cas, il aurait fallu régulariser l'amende dès le début même pour contester et cela doit être indiqué...

Si l'employeur est responsable de l'infraction, elle devrait vous rembourser mais en cas de refus, il n'y aurait pour seule solution qu'un recours devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **sdh**, le **14/09/2016** à **14:56**

bonjour,

lors de cette infraction, j'ai contacté par téléphone ma patronne et n'ai pas eu de réponse. l'infraction a donc été signalé. A mon retour elle me demande d'envoyer une Lettre avec AR de contestation d'amande (oralement) - de ce fait, je n'ai pas payé celle-ci.

Maintenant, elle ne veux supporter la majoration.
est ce que je peux lui faire un "écrit" . Si oui, je ne sais pas du tout quoi indiquer dedans.

Par **P.M.**, le **14/09/2016** à **16:04**

Il était peut-être mentionné que vous deviez payer l'amende même en cas de contestation et dans ce cas, c'est ce que vous auriez dû faire car à la limite apparemment l'employeur ne vous a pas dit de ne pas le faire en tout cas, vous n'en avez pas la preuve, si elle accepte de vous rembourser l'amende même sans la majoration, c'est déjà ça...